

MAIRIE DE SAINT CÉZERT

Code postal : 31330

Tél : 05 61 82 67 05

Fax : 05 61 82 69 89

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 avril 2021

Séance 2021-III

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES maire.

Présents : Martine PRENIERE, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI ; René JACOB, Fabien SOURIAC ; Gwenn GUYADER ; Martine PRENIERE ; France KIESER, Christophe APAT, Lorena BUTTO ; Karine BERNARD

Secrétaire de séance : Loréna Butto

Date de convocation et d'affichage : 12 avril 2021.

Ajout point à l'ordre du jour

Monsieur le maire demande s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Choix de l'organisme financeur et de la formule d'emprunt pour le projet d'espace convivial et sportif multi générationnel de plein air.

Cet ajout est accepté à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 Mars 2021

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

III-1 : Vote du taux des taxes 2021

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259 reçu des services fiscaux et propose au conseil municipal de voter le taux des taxes pour 2021

Après délibération, le conseil municipal

- Fixe à 32,50 % le taux de la taxe foncière (bâti) pour 2021
- Fixe à 52.00 % le taux de la taxe foncière (non bâti) pour 2021

Bases prévisionnelles 2021	Taux votés	Produits attendus
T F bâti 278 800	32.50	90 610
T F non bâti 20 400	52.00	10 608
		101 218

II-2 Vote du budget primitif 2021

Après présentation de chaque ligne du budget prévisionnel, Le conseil municipal vote le budget primitif 2021 qui peut se résumer ainsi :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	371 208,76	277 043,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		94 165,76
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	371 208,76	371 208,76
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	195 244,16	129 449,33
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 682,75	
Solde d'exécution de l'exercice précédent reporté		67 477,58
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	196 926,91	196 926,91
TOTAL DU BUDGET	568 135,67	568 135,67

III-3 Approbation et demande de subvention devis Aremas informatique

Monsieur le Maire revient sur la délibération I-4b du 12 février 2021, le devis sur le serveur QNAP présenté ne comprenait le logiciel d'exploitation. Le nouveau devis comprenant ce logiciel porte l'investissement à 2 119.20 € HT au lieu de 1 709 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer de nouveau et d'autoriser à solliciter les aides financières du département.

Après délibération le conseil municipal accepte, à l'unanimité le nouveau devis et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières du département.

III-4 Choix de l'organisme financeur et de la formule d'emprunt pour le projet d'espace convivial et sportif multi générationnel de plein air.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal du 16/04/21 décidant de faire appel à l'emprunt pour le financement de **l'espace convivial et sportif multi générationnel de plein air** .
- Le programme des investissements sera réalisé en 2021
- Considérant la proposition de diverses banques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De souscrire un emprunt d'une durée de 10 ans auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Montant : 19 123 €

Echéances annuelles de : 1986.69 €

Taux Fixe : 0.7 %

Frais de dossier : 50 €

En complément,

De souscrire un crédit relais en attente du versement de subventions et récupération FCTVA d'une durée de 2 ans auprès du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Montant : 75 287€

Remboursement en capital : in fine

Intérêts : arrêtés et payable chaque fin de trimestre civil

Taux fixe : 0.43%

Frais de dossier : 75 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer les contrats de prêts et de demander le déblocage des fonds.
- S'engage à créer toutes les ressources nécessaires au remboursement de l'emprunt réalisé

Informations diverses

Logo de la commune : Monsieur le Maire a présenté les dernières esquisses du futur logo. Après discussion avec le conseil, il est demandé de faire quelques retouches, sur les couleurs et sur la symbolique du foyer rural.

Bibliothèque : Monsieur le Maire fait l'état d'avancement du dossier de subvention. Pour que le dossier soit acceptable par le DRAC, il est demandé de démontrer une volonté intercommunale. Un PCSES a été rédigé en ce sens inscrivant notre commune à l'action Petit Loup des communes de Daux et de Saint Paul. Le dossier va être renvoyé à la DRAC. Monsieur le Maire propose d'identifier la Bibliothèque avec un nom d'une personne ayant œuvré pour la bibliothèque et la commune. Après discussion le conseil ne souhaite pas donner de nom.

Rénovation des points lumineux : Le SDEHG a réalisé un diagnostic de l'éclairage public et réévalué les couts liés à la rénovation des points lumineux du centre bourg. Le part communale inscrite dans la délibération 2020 –VIII-5 du 20 août 2020 était de 22 556€, elle est réduite à 10 410.40€. Le diagnostic montre que pour la rénovation complète, la part communale serait de 37 343.80€ avec la rénovation du centre bourg inclus. Après discussion, le conseil souhaite engager la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public. Le modèle de délibération sera demandé au SDEHG afin d'inscrire ces travaux au plus vite

Election Départementale et Régionale : Monsieur le maire rappelle que ces élections sont prévues le 20 et 27 juin. Deux bureaux de vote sont nécessaires. L'école maternelle lieu où nous installons habituellement le bureau de vote ne permet pas d'accueillir avec le respect des règles sanitaires liées au COVID 19 les deux bureaux de vote. Il a décidé de déplacer les bureaux a la salle des fêtes. L'organisation doit prévoir une circulation sans croisement autant que possible. Le fait de la tenu de deux bureaux, un fait appel à bénévoles sera fait.

COVID : Monsieur le Maire rappelle que l'école a fermé la semaine du 04 au 9 avril selon les directives d'état. Pendant cette fermeture les employés municipaux ont été mobilisés pour faire un nettoyage en profondeur des salles de classe, garderie et de la cantine.

COVID Vaccination : Monsieur le Maire informe qu'un vaccibus va être mis en place avec un RDV pour la CC des HAUTS TOLOSANS le Samedi 8 mai à Grenade. Il est demandé de faire la liste des personnes susceptibles de respecter les critères : plus de 75 ans et plus 50 ans présentant des comorbidités. Le vaccin utilisé est le MODERNA. La liste est à fournir avant le 23 avril.

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 23h15